



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.07.2003 Bulletin 2003/30

(51) Int Cl.7: **B42D 17/00**

(21) Numéro de dépôt: **03447013.8**

(22) Date de dépôt: **20.01.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(71) Demandeur: **Themabel N.V.**
3945 Ham (BE)

(72) Inventeur: **Cnockaert, Erik**
3945 Ham (BE)

(30) Priorité: **21.01.2002 BE 200200025**

(54) **Dispositif pour la lecture d'un support d'informations**

(57) Dispositif pour la lecture d'un support d'informations, tel un journal (6), dans lequel le dispositif comporte une plaque (1) réalisée en matériau rigide, avec un bord longitudinal où une bande de pliage est réalisée, passant essentiellement par le milieu de la plaque (1) perpendiculairement au bord longitudinal, les dimensions de la plaque (1) correspondant essentiellement à celles du support d'informations et le bord longitudinal de la plaque (1) étant pourvu de moyens permettant la fixation du support d'informations.

Le dispositif peut également être relié par le bord longitudinal de la plaque (1), au moyen d'une première bande de pliage, au bord longitudinal d'une seconde plaque, une seconde bande de pliage (4) étant réalisée passant essentiellement par le milieu des plaques, perpendiculairement au bord longitudinal.

L'invention fait ainsi office de jaquette rigide permettant la lecture d'un support d'informations dans toutes les positions possibles et empêchant la dissociation du support d'informations.

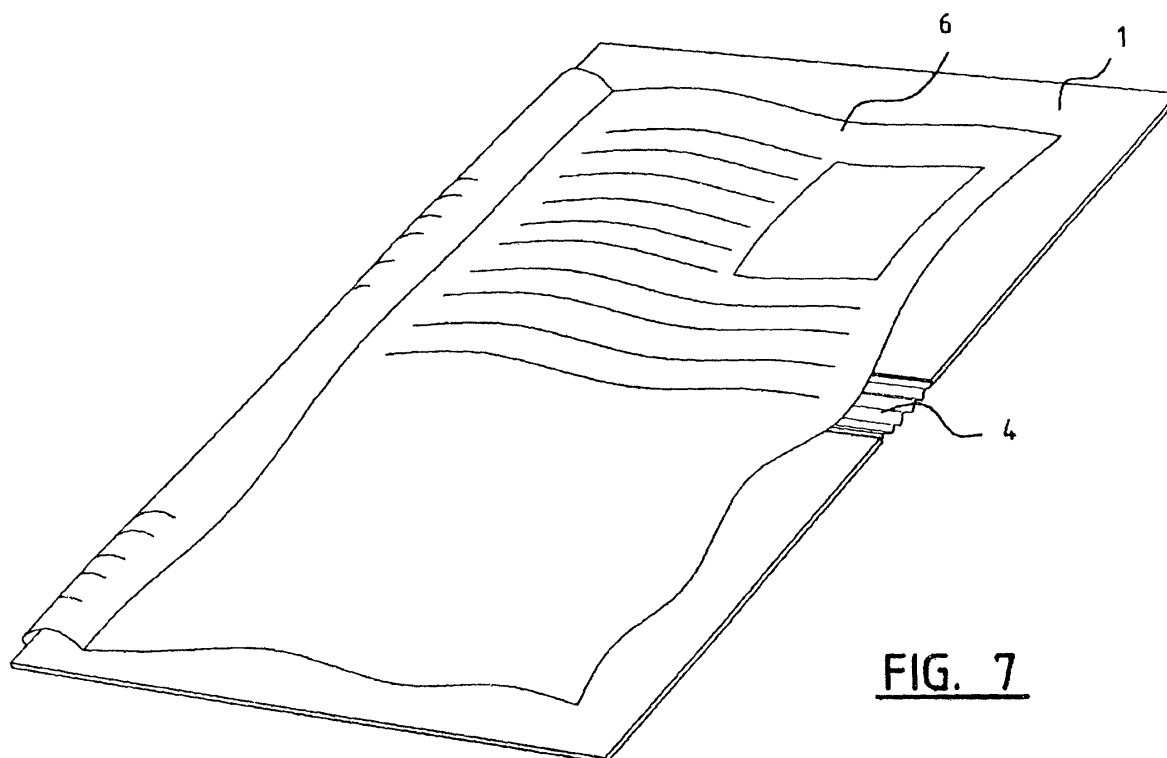


FIG. 7

Description

[0001] L'invention concerne un dispositif destiné à la lecture d'un support d'informations tel un journal.

[0002] Dans la vie quotidienne, un lecteur éprouve souvent des difficultés pour la lecture de son journal ; les journaux sont généralement composés de grandes feuilles peu maniables que l'on ne peut lire aussi facilement qu'un livre relié. Un journal se plie facilement en deux de sorte que lors de la lecture d'un article rédigé sur l'intégralité de la page, on est amené à tenir le journal dans toute une série de positions pour pouvoir parcourir l'article dans son ensemble. Par ailleurs, les feuilles d'un journal se séparent aisément ; elles peuvent donc tomber par terre ou ne plus être dans leur ordre de succession logique.

[0003] Pour éviter ces problèmes, l'inventeur a imaginé un dispositif à l'intérieur duquel peut être fixé un support d'informations, tel un journal, caractérisé en ce que le dispositif se compose d'une plaque réalisée en matériau rigide et présentant un bord longitudinal dans lequel est ménagée une bande de pliage, passant essentiellement par le milieu de la plaque, perpendiculairement au bord longitudinal, les dimensions de la plaque correspondant essentiellement à celles du support d'informations et le bord longitudinal de la plaque étant pourvu de moyens permettant la fixation du support d'informations.

[0004] Dans un deuxième mode de réalisation du dispositif suivant l'invention, une seconde bande de pliage est réalisée, passant essentiellement par le milieu de la plaque, parallèlement au bord longitudinal de cette dernière.

[0005] Dans un troisième mode de réalisation du dispositif suivant l'invention, le bord longitudinal de la plaque est relié au moyen d'une première bande de pliage au bord longitudinal d'une seconde plaque, une seconde bande de pliage étant réalisée, passant essentiellement par le milieu de la plaque, perpendiculairement au bord longitudinal, les dimensions de la seconde plaque correspondant essentiellement à celles du support d'informations, la première bande pliante étant pourvue de moyens permettant la fixation du support d'informations.

[0006] Ce dispositif à l'intérieur duquel on fixe le support d'informations à l'aide de moyens de fixation permet de lire facilement le journal. Cette praticité ressort clairement des paragraphes suivants qui décrivent l'utilisation du troisième mode de réalisation du dispositif suivant l'invention.

[0007] Après la fixation du support d'informations, que nous considérons comme étant un journal dans l'exemple utilisé, on peut par exemple ouvrir la page souhaitée en prenant en main les deux faces extérieures des plaques, environ au milieu desdites faces. Cela permet de parcourir deux pages entières du journal sans courir le risque que le journal se replie ou que les pages tombent par terre.

[0008] On peut également replier les plaques suivant la première bande de pliage de manière à ce que le dos de la première plaque soit adossé à celui de la deuxième plaque. En procédant de la sorte, on peut parcourir une page entière du journal.

[0009] Enfin, on peut également, après le premier pliage suivant la première bande de pliage, replier les plaques suivant la seconde bande de pliage. De cette manière, on tient devant soi la moitié d'une page de journal que l'on peut parcourir.

[0010] Dans toutes les positions de lecture possibles, le dispositif suivant l'invention fait donc office de jaquette pour la page ou les pages à lire, en évitant la chute du journal.

[0011] Après la lecture du support d'informations, on peut déplier l'ensemble et replier la plaque dans l'autre sens suivant la première et la seconde bande de pliage de manière à refermer le support d'informations.

[0012] Un quatrième mode de réalisation est une extension du troisième mode de réalisation suivant l'invention, caractérisée en ce que la première et la deuxième plaque, respectivement, sont pourvues d'une troisième et d'une quatrième bande de pliage, essentiellement passant par le milieu des plaques respectives, parallèlement à la première bande de pliage.

[0013] Cette extension présente l'avantage que l'on peut plier deux fois le support d'informations dans le sens de la longueur : une première fois suivant la première bande de pliage et une seconde fois suivant la troisième et la quatrième bande de pliage prises conjointement. C'est également une manipulation que l'on voit exécuter par beaucoup de personnes avec leur journal, par exemple lorsqu'elles veulent le ranger dans un sac.

[0014] Dans le mode de réalisation préférentiel de l'invention, les deux plaques sont intégralement réalisées en matériau rigide.

[0015] Dans un autre mode de réalisation suivant l'invention, la seconde plaque est réalisée en matériau souple.

[0016] Pour le troisième et le quatrième mode de réalisation, il peut s'avérer utile de pourvoir la deuxième plaque d'une découpe de manière à ce qu'une partie de la première page du support d'informations soit visible lorsque les deux plaques enserrant le support d'informations.

[0017] Dans l'hypothèse où le support d'informations est un journal qui s'appelle par exemple « La Gazette », on peut prévoir dans la seconde plaque une ouverture de manière à ce que le titre du journal, en l'occurrence « La Gazette », soit visible. Si par exemple un hôtel propose différents journaux présentés dans le dispositif suivant l'invention, on peut ainsi reconnaître aisément les différents supports d'informations. On peut éventuellement appliquer une obturation transparente sur l'ouverture afin de mieux protéger le support d'informations.

[0018] Le matériau rigide du dispositif suivant l'invention peut par exemple être du carton. On peut ainsi réa-

liser aisément les bandes de pliage en nervurant le carton aux endroits appropriés.

[0019] Dans une autre variante d'exécution, il peut s'avérer utile d'utiliser un matériau rigide imperméable, comme du carton plastifié. Ainsi, le journal n'est pas mouillé lorsqu'il pleut par exemple à l'extérieur et que l'on va chercher le journal à la librairie.

[0020] Les moyens de fixation du dispositif suivant l'invention sont par exemple constitués d'une réglette dorsale à pince où l'on insère le pli du support d'informations.

[0021] Une autre possibilité fait usage d'un système de clips où est pincé le pli du support d'informations.

[0022] Pour faciliter le pliage du dispositif suivant l'invention, il est préférable de faire en sorte que la seconde bande de pliage soit plus large que la première bande de pliage, et d'aménager une ouverture dans le dispositif à l'endroit où se croisent les deux bandes de pliage. En procédant de la sorte, le pliage du dispositif suivant l'invention n'est pas entravé.

[0023] Les plaques du dispositif suivant l'invention peuvent recevoir en impression de la publicité ou d'autres images décoratives. Pour une exécution de luxe, les plaques peuvent par exemple être revêtues de cuir.

[0024] L'invention sera expliquée plus en détail ci-dessous sur la base des figures jointes en annexe et du descriptif desdites figures repris ci-dessous :

La figure 1 montre un mode de réalisation avantageux du dispositif suivant l'invention, en position ouverte.

La figure 2 montre le dispositif de la figure 1 à l'intérieur duquel un journal a été fixé.

La figure 3 montre le dispositif de la figure 2 en position repliée suivant la première bande de pliage.

La figure 4 montre le dispositif de la figure 2 en position repliée une seconde fois.

La figure 5 montre le dispositif de la figure 1 en position repliée, dans lequel le journal est enserré.

La figure 6 montre le mode de réalisation le plus simple du dispositif suivant l'invention.

La figure 7 montre le dispositif de la figure 6 sur lequel un journal a été fixé.

La figure 8 montre un exemple du quatrième mode de réalisation du dispositif suivant l'invention.

[0025] Le mode de réalisation avantageux illustré sur la figure 1 se compose d'une première plaque 1 dont un bord longitudinal est relié à une seconde plaque 2 via une bande de pliage 3. Une seconde bande de pliage 4 est réalisée, qui est plus large que la première bande de pliage 3, passant par le milieu des plaques, perpendiculairement au bord longitudinal. Ces deux plaques 1 et 2 peuvent être faites d'une seule pièce initiale sur laquelle on réalise les bandes de pliage 3 et 4 a posteriori.

[0026] Pour faciliter le pliage complet du dispositif, une ouverture 7 est aménagée au croisement des deux

bandes de pliage. Les moyens de fixation 5 du support d'informations sont appliqués sur la bande de pliage 3, des deux côtés de l'ouverture 7. Sur la seconde plaque 2, une ouverture 10 est aménagée, qui permet de lire le titre du support d'informations lorsque le dispositif est replié en enserrant le journal.

[0027] La figure 2 illustre le même dispositif sur lequel on a fixé un journal 6.

[0028] Lors de la lecture du journal 6, on peut procéder à toutes les manipulations que l'on pourrait également exécuter sans le dispositif, mais sans courir le risque que le journal s'effeuille. On peut ainsi, comme illustré sur la figure 3, replier les plaques 1 et 2 suivant la première bande de pliage 3 de manière à ce que le dos de la première plaque 1 soit amené contre le dos de la seconde plaque 2. En procédant de la sorte, on peut parcourir une page entière du journal 6.

[0029] On peut également plier les plaques suivant la seconde bande de pliage 4, comme illustré sur la figure 4. En procédant de la sorte, on tient devant soi la moitié d'une page du journal 6, que l'on peut parcourir.

[0030] Une fois la lecture du journal 6 achevée, le dispositif peut être replié comme illustré sur la figure 5, en enserrant le journal.

[0031] La figure 6 montre la première variante de réalisation du dispositif suivant l'invention. Cette variante ne présente qu'une seule plaque 1 au milieu de laquelle une bande de pliage 4 est réalisée dans le sens transversal de la plaque. La plaque 1 est pourvue sur un bord longitudinal de moyens de fixation 5 susceptibles de pincer le pli du journal 6. Ce dispositif peut être utilisé de manière analogue. Après avoir fixé le journal 6, on replie les feuilles derrière la plaque 1, comme illustré sur la figure 7.

[0032] Un exemple du quatrième mode de réalisation suivant l'invention est illustré sur la figure 8. Ce dispositif présente deux bandes de pliage supplémentaires 8 et 9 qui passent par le milieu des plaques 1 et 2, parallèlement à la première bande de pliage. Tous les mouvements de pliage que l'on peut exécuter avec un journal peuvent ainsi être également exécutés avec ce dispositif.

[0033] Bien entendu, l'invention ne se limite pas aux exemples décrits ci-dessus, mais résulte des revendications.

Revendications

1. Dispositif pour la lecture d'un support d'informations (6), tel un journal, **caractérisé en ce que** le dispositif comporte une plaque (1) réalisée en matériau rigide, avec un bord longitudinal où une bande de pliage (4) est réalisée, passant essentiellement par le milieu de la plaque perpendiculairement au bord longitudinal, les dimensions de la plaque correspondant essentiellement à celles du support d'informations et le bord longitudinal de la plaque étant

pourvu de moyens (5) permettant la fixation du support d'informations.

2. Dispositif suivant la revendication 1, **caractérisé en ce qu'une** seconde bande de pliage (8) est réalisée passant essentiellement par le milieu de la plaque et parallèlement au bord longitudinal de celle-ci. 5
3. Dispositif suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** le côté longitudinal de la plaque (1) est relié par le biais d'une première bande de pliage (3) au côté longitudinal d'une seconde plaque (2), une seconde bande de pliage 4 étant réalisée passant essentiellement par le milieu des plaques perpendiculairement à leur bord longitudinal, les dimensions de la seconde plaque (2) correspondant essentiellement à celles du support d'informations (6), la première bande de pliage (3) étant pourvue de moyens (5) destinés à la fixation du support d'informations. 10 20
4. Dispositif suivant la revendication 3, **caractérisé en ce que** la première et la seconde plaque sont respectivement pourvues d'une troisième (8) et d'une quatrième (9) bande de pliage passant essentiellement par le milieu des plaques respectives (1,2) et parallèlement à la première bande de pliage (3). 25
5. Dispositif suivant la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** les deux plaques (1, 2) sont réalisées intégralement en matériau rigide. 30
6. Dispositif suivant la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** la seconde plaque (2) est réalisée dans un matériau souple. 35
7. Dispositif suivant la revendication 3, 4, 5 ou 6, **caractérisé en ce que** la seconde plaque (2) est pourvue d'une ouverture de sorte qu'une partie de la première page du support d'informations soit visible lorsque les deux plaques (1,2) enserrant le support d'informations (6). 40
8. Dispositif suivant l'une des revendications 3 à 7, **caractérisé en ce que** la seconde bande de pliage (4) est plus large que la première bande de pliage (3) et qu'une ouverture est aménagée dans le dispositif, à l'endroit où se croisent les deux bandes de pliage. 45
9. Dispositif suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le matériau rigide est du carton. 50
10. Dispositif suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le matériau rigide est imperméable à l'eau. 55
11. Dispositif suivant l'une des revendications précé-

dentes, **caractérisé en ce que** le matériau rigide est du carton plastifié.

12. Dispositif suivant l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation (5) sont composés au minimum d'une réglette dorsale à pince où est clipsé le pli du support d'informations (6).
13. Dispositif suivant les revendications 1-11, **caractérisé en ce que** les moyens de fixation (5) sont composés d'un système à pince où le pli du support d'informations (6) est clipsé.
14. Dispositif suivant l'une des conclusions précédentes, **caractérisé en ce que** la plaque ou les plaques (1, 2) sont imprimées.

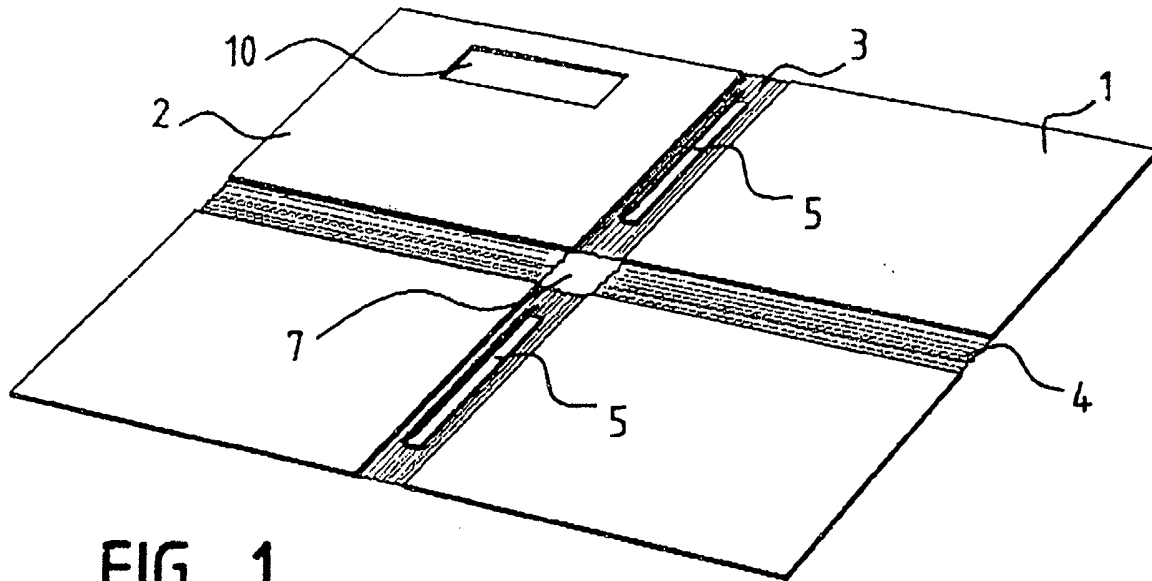


FIG. 1

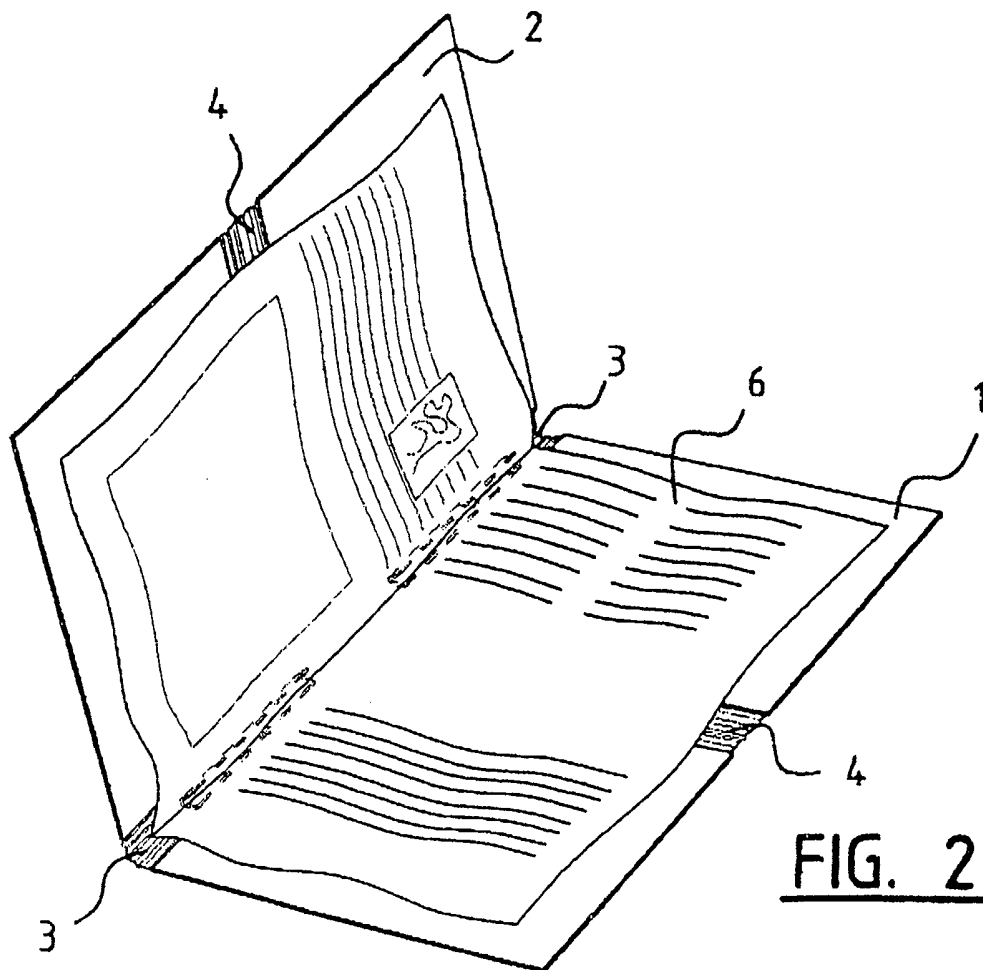


FIG. 2

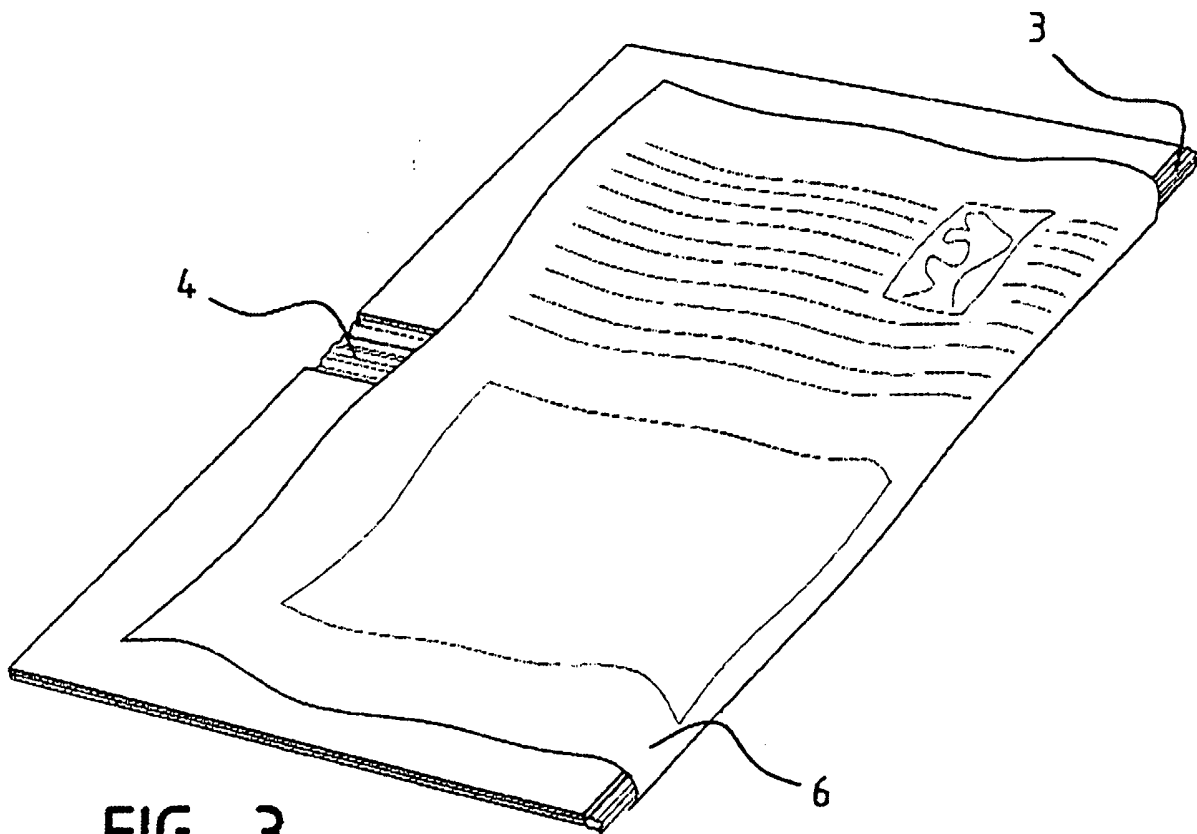


FIG. 3

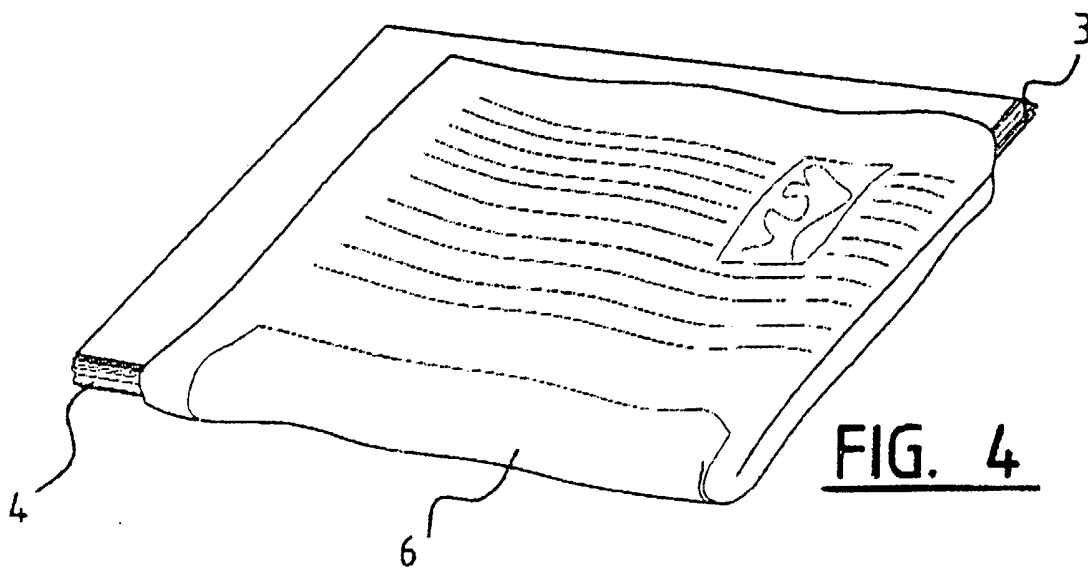
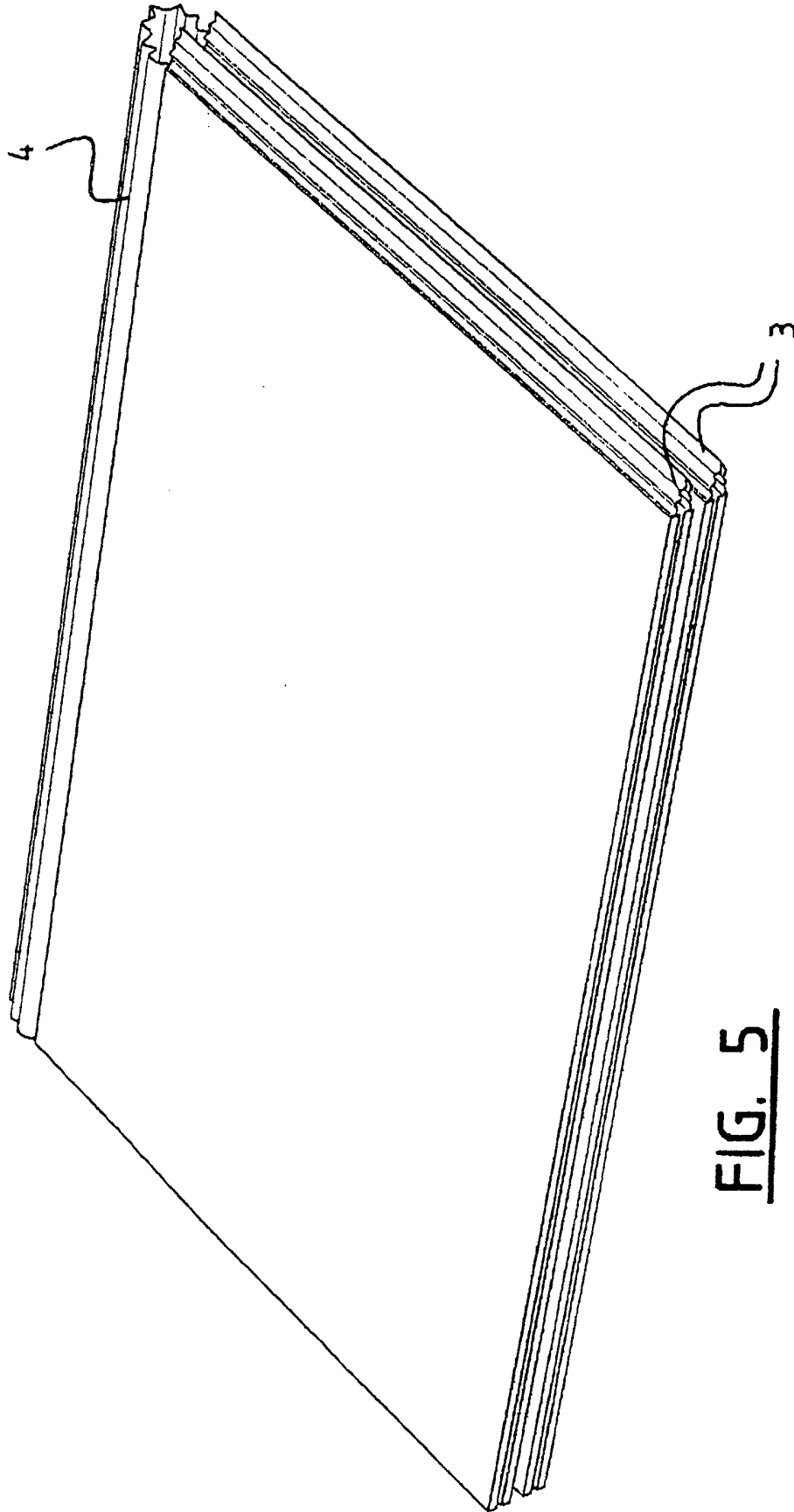


FIG. 4



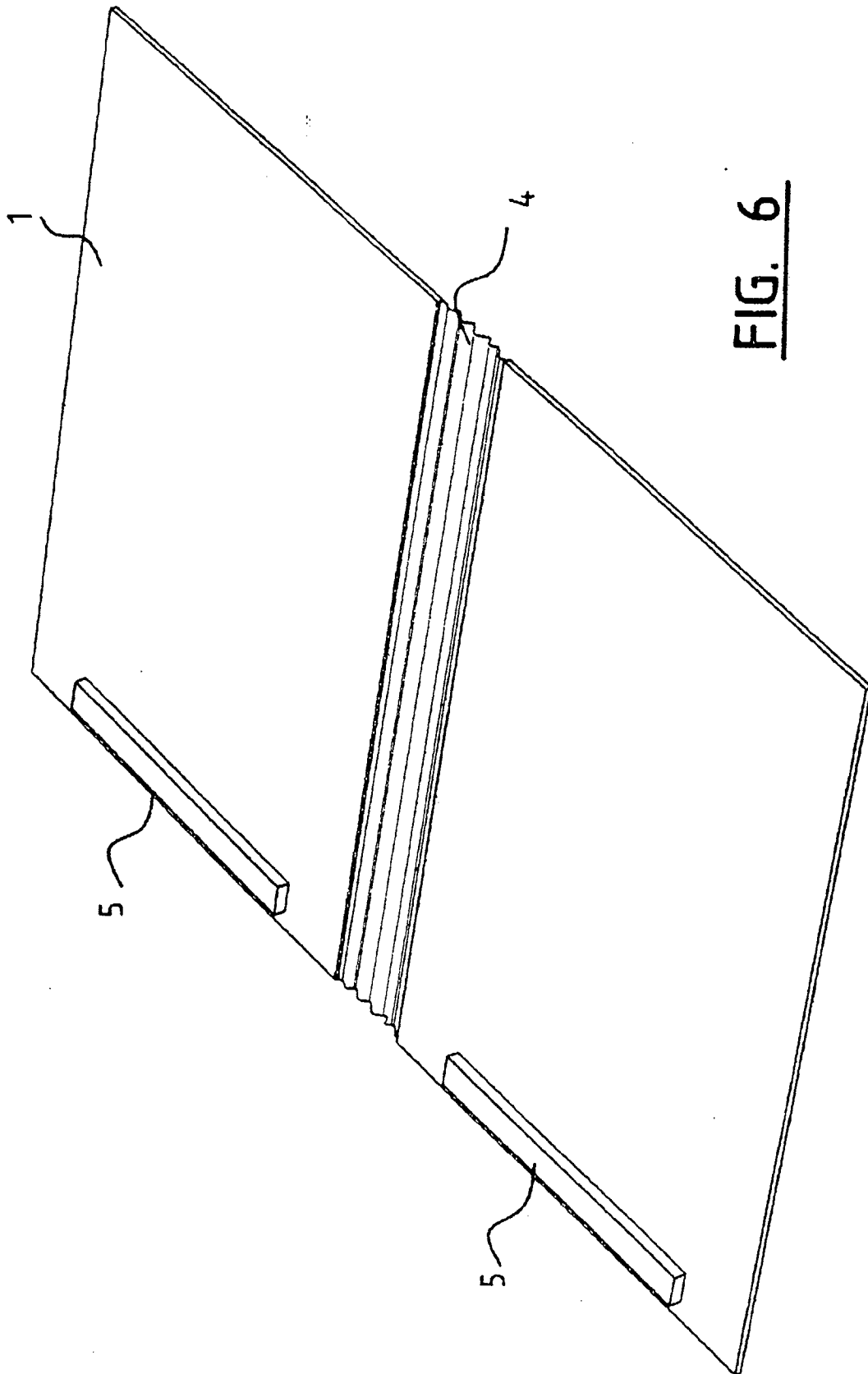


FIG. 6

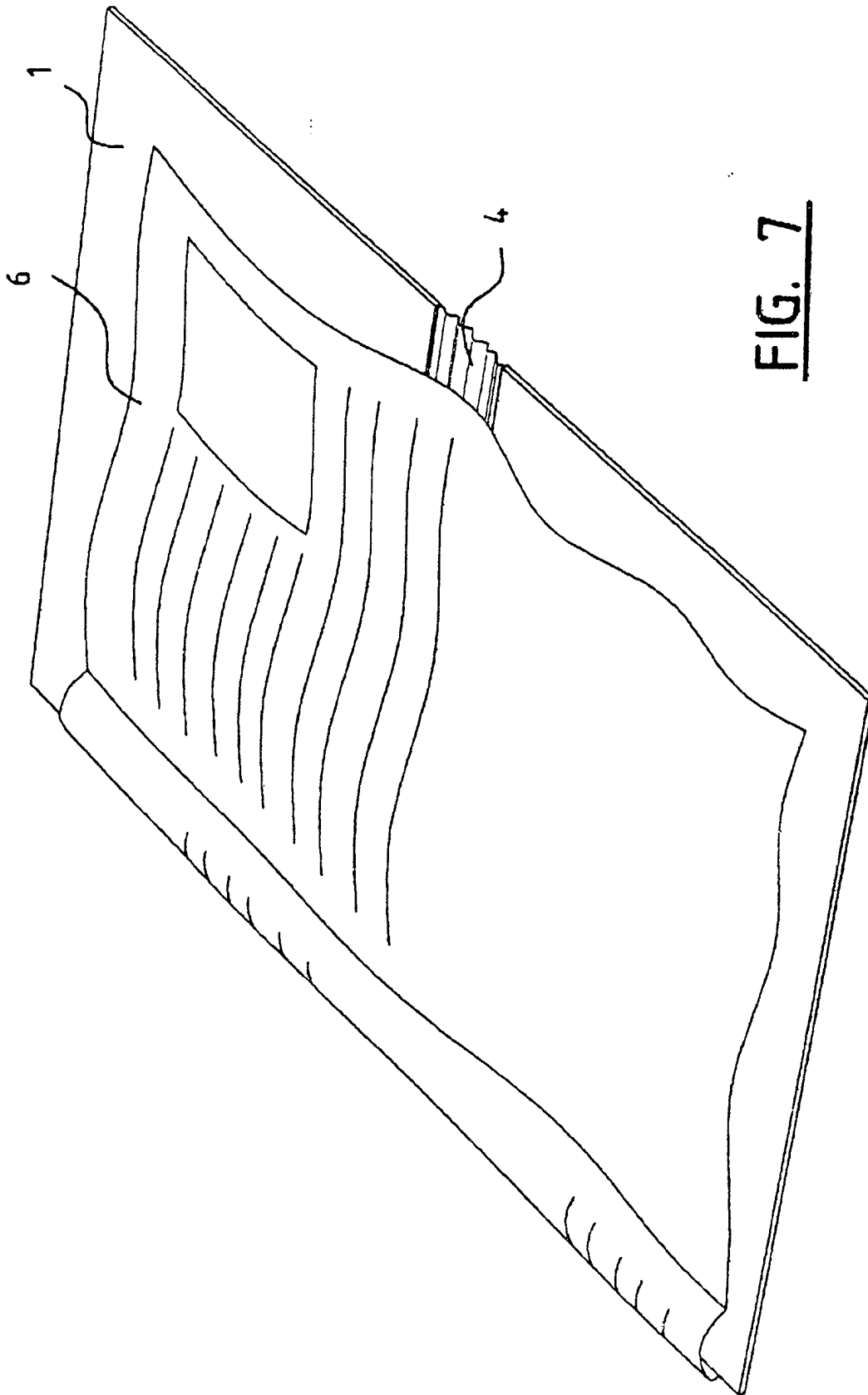


FIG. 7

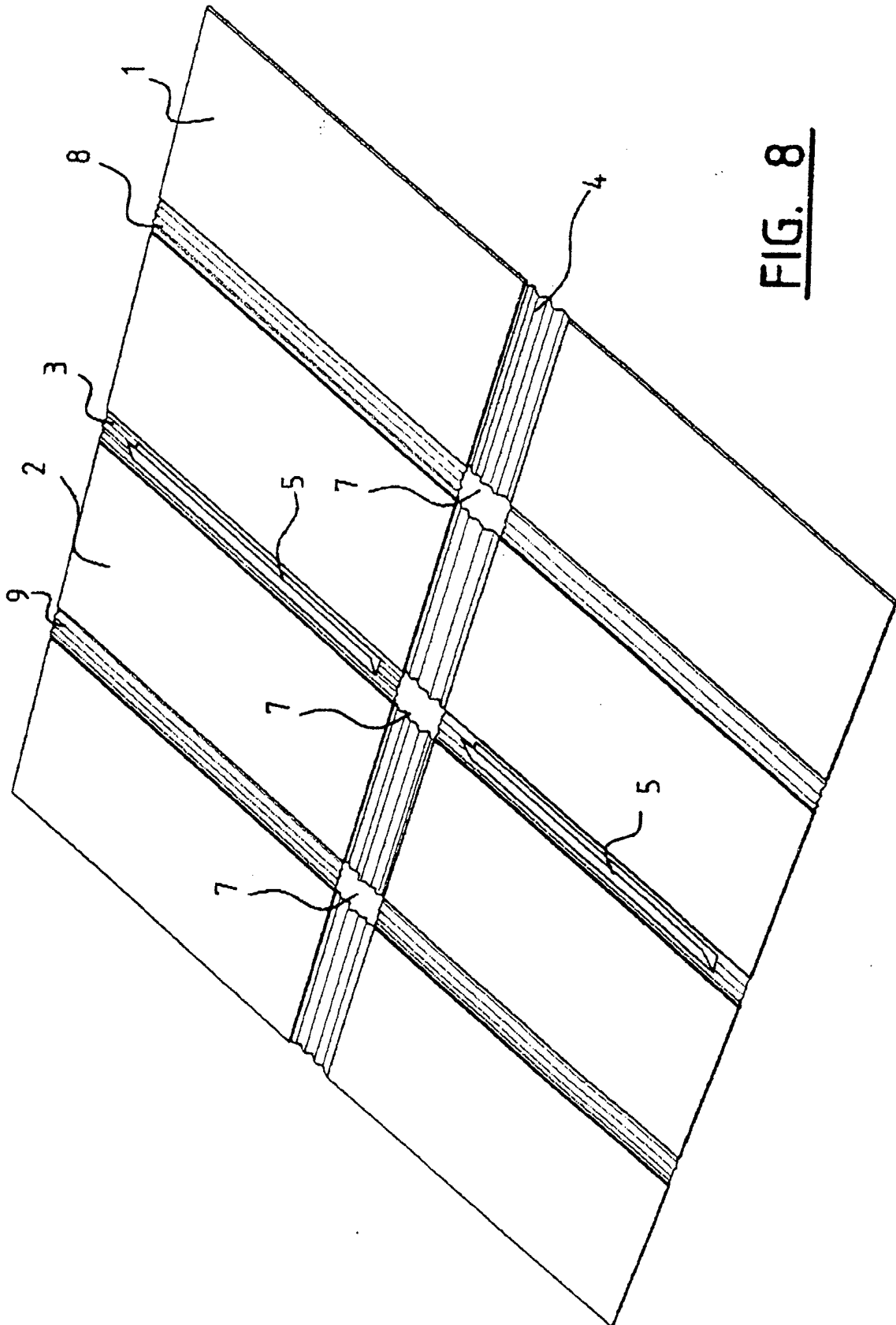


FIG. 8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 44 7013

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 200 12 967 U (RELATIONS) 2 novembre 2000 (2000-11-02) * le document en entier *	1,9-14	B42D17/00
X	DE 133 263 C (THOMANN) 28 mars 1901 (1901-03-28) * le document en entier *	1,9-14	
X	CH 392 460 A (BURKHARDT ALBERT) 31 mai 1965 (1965-05-31) * le document en entier *	1,9-14	
X	US 4 861 073 A (PORETSKY LEONID) 29 août 1989 (1989-08-29) * colonne 2, ligne 30 - colonne 6, ligne 23; figures 1-9 *	1,9-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24 avril 2003	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 44 7013

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-04-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 20012967 U	02-11-2000	DE 20012967 U1	02-11-2000
DE 133263 C		AUCUN	
CH 392460 A	31-05-1965	AUCUN	
US 4861073 A	29-08-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82